

SEMINAIRE REGIONAL DE HAUT NIVEAU SUR LA SURVEILLANCE MULTILATERALE EN ZONE CEMAC (Yaoundé, du 21 au 23 juillet 2015)

RELEVÉ DES CONCLUSIONS

La commission de la CEMAC, en collaboration avec la Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement International (FERDI), et avec l'appui financier de l'IDA à travers l'UGRIF, a organisé les 21 et 23 juillet 2015 un séminaire régional sur la réforme du dispositif de la surveillance multilatérale en zone CEMAC.

Ce séminaire a permis de présenter les résultats d'une étude, commandée en 2015 par la Commission de la CEMAC, réalisée par la FERDI et intitulée : «**Viabilité budgétaire et renforcement du dispositif de la surveillance multilatérale au sein de la CEMAC**» en vue de proposer un nouveau dispositif de la surveillance multilatérale..

Placé sous le patronage de Son Excellence **Alamine Ousmane Mey**, Ministre camerounais des finances, le séminaire a réuni durant trois jours divers acteurs du processus d'intégration économique, monétaire, financier et budgétaire de la CEMAC, notamment des délégués représentant les Etats membres et les institutions de la CEMAC (UMAC, UEAC), des représentants de l'UEMOA, des chercheurs, des universitaires de la FERDI et de la Sous-région, des organisations intergouvernementales et de la société civile.

Ont également pris part à ce séminaire, les représentants des principaux partenaires au développement, notamment la Banque mondiale, le FMI, la Coopération Française, le Trésor Français, la commission de l'Union Européenne et la GIZ.

Trois interventions ont ponctué la cérémonie d'ouverture, à savoir :

- ✓ le mot introductif de Monsieur Paul TASONG, Commissaire en charge des Politiques Économiques, Monétaires et Financières à la CEMAC ;
- ✓ l'allocution de Son Excellence Pierre MOUSSA, Président de la Commission de la CEMAC ;
- ✓ le discours d'ouverture de Son Excellence Alamine Ousmane Mey, Ministre camerounais des Finances.

Après la phase d'ouverture, les participant ont suivi trois présentations, portant respectivement sur i) Expérience du dispositif de Surveillance Multilatérale de la CEMAC (2001-2015) ; ii) Vision du FMI en matière de réforme des critères et du cadre institutionnel de la surveillance multilatérale en zone CEMAC ; et iii) Présentation du rapport de l'étude sur la viabilité budgétaire et le renforcement du

dispositif de surveillance multilatérale en zone CEAMC. Chacune de ces présentations a été suivie d'un débat.

La présentation de l'Expérience du dispositif de surveillance multilatérale de la CEMAC, après un rappel de l'historique de celui-ci, a relevé les acquis, notamment en termes de coordination des politiques économiques ; de cohérence entre les politiques budgétaires nationales et la politique monétaire commune ; d'élaboration et l'harmonisation des outils statistiques. Elle a également mis en exergue les limites au bon fonctionnement de ce dispositif, notamment les difficultés dans la mise à disposition des données ; l'insuffisance des moyens techniques, financiers et humains ; la non appropriation des enjeux de la SM et la faible implication de ses acteurs. Les échanges qui ont suivi ont porté sur la qualité des données statistiques ayant servi au calcul des critères et indicateurs, et donc sur la pertinence de ces derniers en particulier en ce qui concerne l'inflation. Les participants ont conclu à la nécessité d'harmoniser les méthodes d'élaboration des données dans la sous-région et ont invité les Etats à renforcer les capacités des structures en charge de production des statistiques.

Dans la présentation de la vision du FMI en matière de réforme des critères et du cadre institutionnel de la surveillance multilatérale en zone CEMAC, les participants ont été entretenus sur les profits à tirer de l'effet de convergence. Selon le FMI, les deux principaux critères de surveillance multilatérale de la CEMAC qui sont prioritairement concernés par la réforme sont le solde budgétaire de base et le plafond d'endettement. L'objectif recherché est la viabilité des finances publiques à travers une gestion contra-cyclique et la soutenabilité de la trajectoire d'endettement des pays membres. A cet effet, les deux soldes indiqués sont : le solde budgétaire primaire hors ressources pétrolières et le solde primaire structurel. Le débat qui a suivi, a essentiellement porté sur la nécessité de mettre en cohérence la gestion des finances publiques, les capacités d'endettement et l'aspiration à l'émergence des Etats membres.

Quant à la présentation du rapport de l'étude, elle a fait ressortir le bien-fondé de la surveillance multilatérale qui devrait conduire les Etats membres à mieux financer leur développement. Dans une zone confrontée à une triple hétérogénéité et face à une déclinaison des recettes pétrolières et une trajectoire de ré-endettement rapide, Il s'agit d'adopter des instruments qui protègent contre les chocs environnementaux et de mieux piloter son endettement à travers :

- un solde budgétaire intégrant une règle d'épargne financière, avec un seuil offrant la possibilité de s'endetter ;
- un mécanisme d'endettement permettant de guider le rythme de celui-ci ; et
- un dispositif institutionnel qui redonne du poids politique au dispositif de surveillance multilatérale.

Les échanges qui ont suivi cette présentation ont permis aux participants de mieux s'approprier ces avancées qui permettent d'améliorer sensiblement l'efficacité de la dépense publique.

A l'issue de ces présentations, les participants se sont mis en travaux de groupes autour des trois thèmes suivants :

- ✓ la réforme des critères de surveillance multilatérale ;
- ✓ la réforme des indicateurs de surveillance multilatérale ;
- ✓ la réforme du cadre institutionnel de surveillance multilatérale.

Les échanges dans chacun des groupes de travail ont abouti aux propositions qui suivent :

I / Sur la réforme des critères de surveillance multilatérale

Les discussions ont conduit les participants à retenir ce qui suit :

- ✓ Pour le solde budgétaire : **le solde budgétaire de référence (SBR) qui doit être supérieur ou égal à -1,5 % du PIB**. La règle d'épargne financière retenue prévoit une épargne de 20 % des recettes pétrolières ajustées de la variation moyenne des prix du pétrole brut sur trois (3) ans avec un coefficient de 80 %.

Le critère se calcule donc de la manière suivante :

$$\text{SBR/PIB} = \text{SBG/PIB} - \text{RPEF/PIB}$$

$$\text{avec RPEF/PIB} = 0,2 \cdot \text{RP/PIB} + 0,8 \cdot \Delta \left(\frac{\overline{\text{RP}}}{\text{PIB}} \right)$$

- ✓ Pour l'endettement : le critère retenu est **un taux d'endettement public inférieur ou égal à 70% du PIB qui correspond au statu quo**. Les participants ont trouvé plus importante la qualité de la dépense c'est-à-dire l'utilisation qui est faite de l'endettement. Ils recommandent que les moyens soient mis en place pour assurer, dans un avenir proche, une couverture plus large de la dette publique dans tous les Etats.

Le rythme d'accroissement de l'endettement est renvoyé dans les indicateurs de surveillance multilatérale, avec un horizon de calcul de 25 ans.

- ✓ Pour les arriérés de paiement, le critère retenu est l'**Absence d'arriérés** et se décline en deux composantes :
 - a. La **non-accumulation** d'arriérés de paiement sur la gestion courante ;
 - b. L'**apurement du stock d'arriérés existant**. Les modalités de cet apurement sont à déterminer, notamment dans le cadre des programmes triennaux de convergence.

Pour un bon suivi de cet indicateur, il y a lieu d'améliorer les systèmes d'informations budgétaires à **travers l'harmonisation et la rationalisation du mode de détermination des arriérés dans les Etats, d'élargir à moyen terme le périmètre de calcul des arriérés** aux démembrements de l'Etat. La Commission de la CEMAC pilotera un groupe de travail pluridisciplinaire et comprenant les représentants des Etats pour approfondir ces questions.

- ✓ Pour l'inflation : le maintien du statu quo avec un **taux d'inflation calculé en moyenne annuelle avec un seuil inférieur ou égal à 3 %**. Les dispositions doivent être prises pour calculer l'inflation sous-jacente. Les INS sont invités à élargir le périmètre de collecte des prix couvrant un plus grand nombre de villes afin d'assurer une plus grande couverture nationale de ce critère.

L'inflation en moyenne triennale pourrait être reversée dans les indicateurs de surveillance multilatérale.

II / Sur la réforme des indicateurs de surveillance multilatérale

Les débats dans ce groupe ont conduit les participants à retenir les indicateurs suivants par Bloc :

- Bloc « Croissance » :
 - ✓ Taux de croissance du PIB réel ;
 - ✓ Taux d'investissement (% PIB).
- Bloc « Monnaie et prix » :
 - ✓ Taux de couverture extérieure de la monnaie (avoirs extérieurs/engagements à vue de la BEAC) ≥ 20 % ;
 - ✓ Taux d'inflation en moyenne triennale ≤ 3 %.
- Bloc « Finances publiques » :
 - ✓ Solde budgétaire primaire hors don et hors recettes pétrolières (% PIB hors pétrole) ;
 - ✓ Taux de pression fiscale hors recettes pétrolières (recettes hors pétrole/PIB non pétrolier), à moduler en fonction du niveau de développement du pays (PIB/tête) ;
 - ✓ Service de la dette/recettes fiscales ;
 - ✓ Masse salariale/recettes fiscales ≤ 35 % ;
 - ✓ Dépenses de fonctionnement/recettes fiscales ;
 - ✓ Part des investissements productifs dans les dépenses totales ;
 - ✓ Part des investissements en capital humain dans les dépenses totales.
- Bloc « Equilibre extérieur » :
 - ✓ Solde du compte courant de la BdP (% PIB) ;
 - ✓ Service de la dette extérieure (% des exportations) ≤ 15 % ;
 - ✓ Taux d'accroissement de l'endettement, avec un horizon de calcul de 25 ans.

- Bloc « Système financier » :

Pour ce bloc il a été recommandé d'attendre les conclusions des travaux en cours à la BEAC sur les indicateurs de la stabilité financière pour arrêter des indicateurs macro prudentiels pertinents pour la Zone. Les participants approuvent la proposition d'intégrer la COBAC dans l'exercice de la surveillance multilatérale en tant que membre de la Cellule Communautaire.

En ce qui concerne les différents seuils des indicateurs, les participants ont recommandé que des simulations soient préalablement effectuées pour tenir compte de la situation macroéconomique spécifique à chaque économie.

III / Sur la réforme du cadre institutionnel de surveillance multilatérale

Les participants ont maintenu l'architecture actuelle de la Surveillance Multilatérale. Ils ont néanmoins recommandé un rôle plus actif des représentants résidents qui doivent être membres de la CN et la réactivation du Comité Sous-régional de la Statistique. Le respect du calendrier de la SM est autant valable pour les CN que pour la Commission de la CEMAC.

Au titre du mécanisme d'incitations, il se dégage des travaux ce qui suit :

- i)* perte de parole ;
- ii)* non-participation aux réunions statutaires de la CEMAC ;
- iii)* exclusion temporaire ;
- iv)* sanctions financières ;
- v)* notation des performances des pays sur un barème de 1 à 5 ;
- vi)* lettre de félicitation aux meilleurs élèves avec copie à ses principaux partenaires au développement.

En termes de communication, les participants ont retenu le principe d'affichage systématique des performances de chaque pays sur le site internet de la Commission de la CEMAC.

C'est sur ces différentes conclusions qu'ont pris fin les travaux du séminaire de haut niveau sur la réforme de la surveillance multilatérale.

Fait à Yaoundé, le 23 juillet 2015

LE RAPPORTEUR GENERAL